



AVIS OFFICIEL

Direction du Bureau de la coordination des dénonciations et des plaintes

Avis est par la présente donné, conformément à l'article 11 des Statuts de l'Université Laval, que le Vice-rectorat exécutif est à la recherche d'un directeur ou d'une directrice du Bureau de la coordination des dénonciations et des plaintes « en voie de création ».

Le Conseil d'administration devra donc, sur présentation du vice-recteur exécutif, nommer pour cinq ans un ou une titulaire.

Le présent avis a pour objet de solliciter les candidatures externes de même que celles des membres de la communauté universitaire.

Le vice-recteur exécutif invite donc toute personne intéressée à consulter la description de fonctions et à transmettre sa candidature **au plus tard le 15 mai** selon les modalités se trouvant à l'adresse suivante : <https://www.rh.ulaval.ca/emploi/HCM/5684/emplois-cadres-et-directeurs-de-service>

Robert Beauregard
Vice-recteur exécutif

Ceci est un avis de concours

Monique Richer
Secrétaire générale

2 mai 2022